

Guide de facturation
Spécialiste
Pédiatrie

Prendre soin
de ce qui compte

Lieu de dispensation				Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés				
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence	
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7	

Éléments de contexte

1re visite du patient aux soins intensifs en pédiatrie						✓			
<i>Supplément de 75 \$ qui s'ajoute à l'honoraire du forfait de prise en charge du patient (annexe 2o), à l'honoraire de la consultation ou de la visite principale. Un seul supplément par patient, par hospitalisation. Toutefois, si le patient est admis plus d'une fois aux SI durant la même hospitalisation le pédiatre a droit au paiement de ce supplément pour chaque première visite du patient suivant l'admission.</i>									
Réadmission à l'unité de soins intensif lors d'une même hospitalisation						✓			
Cet élément de contexte peut être ajouté en plus de celui pour la première visite du patient aux soins intensifs en pédiatrie									
Séance différente		✓	✓	✓	✓	✓	✓		

Suppléments

2 ans ou moins		Majoration d'honoraire pour certains procédés ou certaines chirurgie. Ces procédés ou chirurgies sont identifiés par la mention PG-23.	

Lieu de dispensation				Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés				
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence	
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7	

Visites									
Visite principale		09127	09162	09150	09147	09150	09162	09150	
Supplément de durée		00082	00083	15542		15542	00083	15542	Inscrire l'heure de début et de fin de la visite (30 min et +)
Visite principale subséquente				09060	09296	09150		09150	
Supplément de durée				15542		15542		15542	Inscrire l'heure de début et de fin de la visite (30 min et +)
Consultation		09165	09170	09160	09176	09160	09170	09160	Inscrire le référent
Supplément si pathologie complexe		15538	15547	15539		15539	15547	15539	
Consultation en sous-spécialité			15548	15540		15540	15548	15540	Inscrire le référent
Supplément si pathologie complexe			15549	15541		15541	15549	15541	
Supplément pour patient avec ventilation assistée sous respirateur						15756			Intensiviste pédiatrique seulement et le patient doit être admis dans une unité de soins intensifs pédiatriques
Évaluation et prise en charge Pathologie complexe Centre tertiaire				15543					
Prise en charge du patient Unité de médecine de jour			15186				15186		
Visite de transfert				09094		09094		09094	
Supplément de durée				15542		15542		15542	Inscrire l'heure de début et de fin de la visite (30 min et +)

Lieu de dispensation				Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés					
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence		
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit	
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7		

Visites (suite)									
Prise en charge du patient Soins palliatifs				15544		15544		15544	
Visite pour les soins À la demande d'une sage-femme		15049	15115	15512		15512	15115	15512	Inscrire le référent
Visite 1re évaluation d'un patient non connu à la demande d'intervenants autres		16099	16100				16100		Inscrire le référent
Examen général		09194	09196*				09196*		
Visite de contrôle		09129	09164*	09152*	09148*	09152*	09164*	09155*	
Rencontre - Intervenant ou parent Troubles psychosociaux		15164	15166	15165	16102	15165	15166	15165	Inscrire en minutes la durée de la rencontre
Présence du médecin Salle d'accouchement ou d'opération				00086					
Examen nouveau-né normal à la naissance				00081				00081	
Examen nouveau-né normal au départ				15545				15545	
Tournée des malades le week-end				09161		09161		09161	
Supplément pour patient avec ventilation assistée sous respirateur						15757			Intensiviste pédiatrique seulement et le patient doit être admis dans une unité de soins intensifs pédiatriques

Légende
*Actes non rémunérés lorsqu'en mode de rémunération mixte: du lundi au vendredi entre 7h00 et 17h00 (exception: jours fériés)

Lieu de dispensation				Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés					
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence		
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit	
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7		

Visites (suite)

Visite pour patient Immuno. - greffe - chimiothérapie			15550	15114		15114	15550	15114	
Supplément - ventilation assistée sous respirateur						15696			Intensiviste pédiatrique seulement et le patient doit être admis dans une unité de soins intensifs pédiatriques
Visite en fin d'hospitalisation Antibiothérapie Soins palliatifs à domicile			15551	15546		15546	15551	15546	Ne peut être facturé avec aucun autre acte par le même MD.
Visite de départ				00024		00024		00024	Admis depuis au moins 48h
Rencontre parent - enfant décédé Résultat autopsie, examen (min. 60 minutes)		00079	00079	00079	00079	00079	00079	00079	
Un ou des tests d'allergies alimentaires		18185	18185	18185	18185	18185	18185	18185	

Unité de soins intensifs reconnues (annexe 29)

Forfait de prise en charge du patient - 1er jour						09095			Sans prise en charge de l'unité.
Forfait de prise en charge du patient - chaque jour subséquent						09096			Sans prise en charge de l'unité
Forfait de prise en charge du patient - 1er jour						09097			Avec prise en charge de l'unité
Forfait de prise en charge du patient - chaque jour subséquent						09098			Avec prise en charge de l'unité

Lieu de dispensation				Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés					
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence		
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit	
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7		

Divers

Supplément pour communication nécessitant un interprète		15761	15761	15761	15761	15761	15761	15761	S'ajoute lorsqu'une visite est facturée.
Rédaction - déclaration décès		09200	09200	09200	09200	09200	09200	09200	Formulaire SP-3
Surveillance au chevet du patient			00080	00080	00080	00080	00080	00080	Inscrire la durée de la surveillance en minutes.
Surveillance transfert ambulancier intrahospitalier			09246	09246	09246	09246	9246	09246	Inscrire la durée de la surveillance en minutes

Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ)

Examen médical et constat médico-légal pour un bénéficiaire présumément victime d'assaut sexuel (L.E. 5)

Abus sexuel - sans trousse		00091	00089	00089	00089	00089	00089	00089	
Abus sexuel - avec trousse		00092	00090	00090	00090	00090	00090	00090	
Suppl. pour séance de plus de 60 min. - enfant de 14 ans ou moins		09069	09069	09069	09069	09069	09069	09069	Par demi-heure additionnelle, notes explicatives exigées par la RAMQ

Activités suivant la Loi sur la protection de la jeunesse (L.E. 64)

Évaluation à la demande de la DPJ		09070	09071	09071	09071	09071	09071	09071	Prise en charge de l'enfant, séance d'évaluation et rapport
Suppl. pour séance de plus de 60 min. - enfant de 14 ans ou moins		09073	09073	09073	09073	09073	09073	09073	Par demi-heure additionnelle, notes explicatives exigées par la RAMQ Inscrire la durée additionnelle de l'évaluation

Activités suivant la Loi sur la protection de la jeunesse (L.E. 64) - suite

Évaluation en vue de guider le tribunal sur une ordonnance		15260	15260	15260	15260	15260	15260	15260	
Éval. au vu du dossier de l'enfant		15261	15261	15261	15261	15261	15261	15261	
Temps de vacation à la cour ou au tribunal administratif (par demi-heur)		15262	15262	15262	15262	15262	15262	15262	Indiquer la durée de la vacation et le lieu du témoignage

Lieu de dispensation				Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés					
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence		
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit	
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7		

Procédés diagnostiques et thérapeutiques (PDT) et chirurgies

Allergie

Cuti-réaction : tests cutanés aux inhalants		20500	20500	20500	20500	20500	20500	20500	
Test provocation orale spécifique aliments			20504	20504	20504	20504	20504	20504	
Supplément si réaction anaphylactique			20104	20104	20104	20104	20104	20104	Nécessitant l'administration d'épinéphrine
Test provocation bronchique non- spécifique			00815	00815	00815	00815	00815	00815	

Diabétothérapie

Amorce de l'insulinothérapie		09370	09370	09370	09370	09370	09370	09370	Max 1 par patient par période de 12 mois
Technique de la mesure glycémie capillaire		09313	09313	09313	09313	09313	09313	09313	Max 1 par patient par année
Perfusion continue d'insuline				09316	09316	09316		09316	Max 5 jours par patient par hospitalisation
Initiation ou vérification : diabète type I		00343	00343	00343	00343	00343	00343	00343	Max 4 par patient par médecin par année civile
Initiation ou vérification : autre que type I		20534	20534	20534	20534	20534	20534	20534	Max 4 par patient par médecin par année civile
Installation - suivi annuel - pompe, cathéter		00345	00345	00345	00345	00345	00345	00345	Max 1 par patient par année civile
Suivi pour analyse - ajustement - pompe		20130	20130	20130	20130	20130	20130	20130	1 par trimestre par patient par médecin pour un max de 3 par année civile. Ne peut être facturé avec le code 00345.

Lieu de dispensation				Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés					
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence		
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit	
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7		

Procédés diagnostiques et thérapeutiques (PDT) et chirurgie - suite

Ponctions (incluant injection s'il y a lieu) - suite

Artérielle		00585	00585	00585	00585	00585	00585	00585	PG23 et PG28
Suppl. 14 ans ou moins			20156	20156	20156	20156	20156	20156	PG23 et PG28
Lombaire		00596	00596	00596	00596	00596	00596	00596	PG23 et PG28
Suppl. 14 ans ou moi			20595	20595	20595	20595	20595	20595	PG23 et PG28
Lombaire - inj. intrathécale médicaments 14 ans ou plus		00593	00593	00593	00593	00593	00593	00593	PG23 et PG28
Lombaire - inj. intrathécale médicaments 14 ans ou moins		00595	00595	00595	00595	00595	00595	00595	PG23 et PG28
Péricardique		00597	00597	00597	00597	00597	00597	00597	PG28
Pleurale		09418	09418	09418	09418	09418	09418	09418	PG28
Vescale		00611	00611	00611	00611	00611	00611	00611	PG23 et PG28

Corps étrangers

Exérèse de CE simple		01196	01196	01196	01196	01196	01196	01196	PG28
Extraction CE du nez - par rhinoscopie		03194	03194	03194	03194	03194	03194	03194	PG28
CE ou polype (autre que cérumen et tube)		07197	07197	07197	07197	07197	07197	07197	PG28
Extraction d'un CE - conjonctival		07204	07204	07204	07204	07204	07204	07204	

Lieu de dispensation				Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés					
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence		
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit	
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7		

Procédés diagnostiques et thérapeutiques (PDT) et chirurgie - suite

Abcès, hématome ou sérome, unique ou multiple (incluant le drainage, le cas échéant)

Sous-cutané, panaris ou fenestration d'un ongle		01013	01013	01013	01013	01013	01013	01013	Sans anesthésie ou sous anesthésie locale
Périanal		01014	01014	01014	01014	01014	01014	01014	Sans anesthésie ou sous anesthésie locale - PG28

Réparation de plaies (débridement compris)

Lacération simple face et cou		01320	01320	01320	01320	01320	01320	01320	Inscrire la longueur de la réparation en cm - PG28
Lacération simple autre localisations		01323	01323	01323	01323	01323	01323	01323	Inscrire la longueur de la réparation en cm - PG28
Lacération compliquée face et cou		01322	01322	01322	01322	01322	01322	01322	Inscrire la longueur de la réparation en cm - PG28

Fracture ou luxation

Traitement pulled elbow		02657	02657	02657	02657	02657	02657	02657	PG28
Fracture avant bras réduction fermée		18041	18041	18041	18041	18041	18041	18041	PG28
Fracture carpe, métacarpe réduction fermée		18045	18045	18045	18045	18045	18045	18045	PG28
Réduction additionnelle pour la même main		18046	18046	18046	18046	18046	18046	18046	Inscrire le nombre de réduction
Fracture phalange réduction fermée		18049	18049	18049	18049	18049	18049	18049	PG28
Réduction additionnelle pour la même main		18050	18050	18050	18050	18050	18050	18050	Inscrire le nombre de réduction

Lieu de dispensation				Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés					
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence		
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit	
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7		

Procédés diagnostiques et thérapeutiques (PDT) et chirurgie - suite

Oxygénation extracorporelle (Inclut tous services médicaux effectués par le MD qui prend charge du patient)

1er temps - Évaluation et préparation				00803	00803	00803		00803	
2e temps - Installation et mise en fonction du support extracorporel				00897	00897	00897		00897	
3e temps - Maintien du support extracorporel (par quart d'heure)				00898	00898	00898		00898	Inscrire la durée du maintien
4e temps - Décanulation/cessation du support extracorporel				00899	00899	00899		00899	

Réanimation

1er quart d'heure		09403	09403	09403	09403	09403	09403	09403	
2e quart d'heure		09404	09404	09404	09404	09404	09404	09404	
Quart d'heure additionnel		09405	09405	09405	09405	09405	09405	09405	Inscrire la durée additionnelle à la réanimation

Sédation-analgésie, bloc veineux ou bloc régional

Code général pour tous sauf exception		70000	70000	70000	70000	70000	70000	70000	
Pédiatre seulement		70002	70002	70002	70002	70002	70002	70002	Seulement avec les codes 00234, 00249 et 00863. Pour les autres codes de facturation, utilisez le code 70000
Spécialiste en médecine d'urgence		70006	70006	70006	70006	70006	70006	70006	Seulement avec les codes 00746, 00777, 01011, 01015, 01215, 01226, 05144, 06062 et 07068. Pour les autres codes de facturation, utilisez le code 70000

Procédés diagnostiques et thérapeutiques (PDT) et chirurgie - suite

Réanimation

1er quart d'heure		09403	09403	09403	09403	09403	09403	09403	
2e quart d'heure		09404	09404	09404	09404	09404	09404	09404	
Quart d'heure additionnel		09405	09405	09405	09405	09405	09405	09405	Inscrire la durée additionnelle à la réanimation

Sédation-analgésie, bloc veineux ou bloc régional

Code général pour tous sauf exception		70000	70000	70000	70000	70000	70000	70000	
Pédiatre seulement		70002	70002	70002	70002	70002	70002	70002	Seulement avec les codes 00234, 00249 et 00863. Pour les autres codes de facturation, utilisez le code 70000
Spécialiste en médecine d'urgence		70006	70006	70006	70006	70006	70006	70006	Seulement avec les codes 00746, 00777, 01011, 01015, 01215, 01226, 05144, 06062 et 07068. Pour les autres codes de facturation, utilisez le code 70000

Manuel des médecins spécialistes

A - PRÉAMBULE GÉNÉRAL

Règle 5 - Visites

[Cliquer ici pour la référence](#)

Règle 23.1 Visites, procédés et
chirurgie pédiatrique

[Cliquer ici pour la référence](#)

Règle 28 Sédation-analgésie,
bloc veineux ou bloc régional

[Cliquer ici pour la référence](#)

B – TARIFICATION DES VISITES

Règle 6 de l'addendum 2

[Cliquer ici pour la référence](#)

Pédiatrie

[Cliquer ici pour la référence](#)

C – PROCÉDÉ DIAGNOSTIQUES ET THÉRAPEUTIQUES

[Cliquer ici pour la référence](#)

F – PEAU - PHANÈRES TISSU CELLULAIRE SOUS-CUTANÉ ET MUQUEUSES CRYOCHIRURGIE

[Cliquer ici pour la référence](#)

G – MUSCULO-SQUELETTIQUE

[Cliquer ici pour la référence](#)

BROCHURE NO 1 - ACCORD CADRE

Annexe 10 - Urgence de première ligne en pédiatrie

[Cliquer ici pour la référence](#)

Annexe 29 - Unité de soins intensifs reconnues

[Cliquer ici pour la référence](#)

BROCHURE NO 5 - RÉMUNÉRATION MIXTE

Annexe 38 - modèle de la pédiatrie

[Cliquer ici pour la référence](#)

Mentions légales

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

GUIDE DE FACTURATION: droits d'auteur enregistrés auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (Certificat d'enregistrement no. 1148348) en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), ch. C-42.

Toute reproduction ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie de la présente publication est strictement interdite, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de GROUPE CONSEIL MULTI D INC.

Clause de non-responsabilité

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. a pris des moyens raisonnables pour s'efforcer de mettre à votre disposition des informations exactes, à jour, complètes et exemptes d'erreurs, le tout au meilleur de ses connaissances.

Certaines des informations contenues au Guide de facturation ont été compilées sur la base de source législatives et réglementaires. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce Guide de facturation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, ces dernières ont préséance.

Les renseignements contenus au Guide de facturation vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer un avis juridique ou être le fondement unique d'une décision d'affaires.

Toutes les informations présentées dans ce Guide de facturation, de même que tout lien vers des sources externes et leur contenu, sont livrés en l'état, sans garanties ni engagement, expresses ou implicites, que ces informations sont à tout moment actualisées, précises, fiables, correctes, exhaustives, complètes ou adaptées à une fin particulière.

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. décline donc toute responsabilité à cet égard, ainsi que toute responsabilité pour d'éventuels dommages, directs ou indirects, découlant des informations données ou employées comme références, ou pouvant survenir comme suite à leur utilisation.